RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC À LA 50e SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FP SADC

Monsieur le Président, je propose que cette Assemblée plénière adopte le rapport du Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles à la 50e session de l'Assemblée plénière du Forum parlementaire de la SADC, déposé sur la table le vendredi 10 décembre 2021.

TABLE DES MATIÈRES

No.	Point	Page
1.0	Composition du Comité	1
2.0	Mandat du Comité	1
3.0	Nombre de réunions et dates des réunions	1
4.0	Contexte	1
5.0	Résumé des exposés sur le thème : « Gestion des ressources en eau dans la région de la SADC : Quel est le rôle des parlements ? »	3
6.0	Recommandations	9
7.0	Conclusion	10
8.0	Annexe 1 – Liste des fonctionnaires du FP SADC	11
	Annexe II – Liste des personnes ressources	12

1.0 COMPOSITION DU COMITE

Le comité est composé des membres suivants :

1. Hon. Helena Bonguela Abel, MP (Angola)
2. Hon. Polson Majaga, MP (Botswana)
3. Hon. Andre Leon Tumba, MP (République Démocratique du Congo) *(President)*
4. Hon. Lekhetho Mosito, MP (Lesotho) *(Vice-Président)*
5. Hon. Famindra Justin, MP (Madagascar)
6. Hon. Sam Kawale, MP (Malawi)
7. Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil MP (Maurice)
8. Hon. Carlos Manuel MP (Mozambique)
9. Hon. Phillipus Katamelo, MP (Namibie)
10. Hon. Rocky Uranie, MP (Seychelles)
11. Hon. Tshitereke Baldwin Matibe, MP (Afrique du sud)
12. HRH. Sen. Princess Phumelele Dlamini, MP (Swaziland)
13. Hon. Hawa Subira Mwaifunga, MP (Tanzanie)
14. Hon. Mutinta Mazoka, MP, (Zambie)
15. Hon. Tambudzani Mohadi, MP (Zimbabwe)

2.0 MANDAT DU COMITE

Le Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR) du Forum parlementaire de la SADC tire son mandat de l'article 14 de la Constitution du FP SADC et de la règle 42 du règlement intérieur du FP SADC.

3.0 NOMBRE DE REUNIONS TENUES ET DATES DES REUNIONS

Le Comité permanent du FANR a tenu deux réunions statutaires le lundi 12 avril 2021 et le mardi 12 octobre 2021, pour examiner les thèmes suivants :

(i) Exploiter le tourisme intérieur en période de pandémie : Un cas de la pandémie de COVID 19 - Le rôle des Parlements ; et

(ii) La gestion des ressources en eau dans la région de la SADC : Quel est le rôle des parlements ?

4.0 CONTEXTE

L'eau joue un rôle important dans la réduction de la pauvreté, le développement économique, la santé publique, la sécurité alimentaire et la promotion de la durabilité environnementale. Elle revêt une importance stratégique pour les économies de nombreux pays de la SADC dans des secteurs tels que l'agriculture, l'exploitation minière, l'énergie et la santé, entre autres. Cependant, la pénurie d'eau contribue largement à l'inefficacité des opérations de ces secteurs. On estime que plus de 75 % de la population africaine utilise les eaux souterraines comme principale source d'eau potable. C'est le cas des pays d'Afrique australe comme le Botswana, la Namibie et le Zimbabwe.

Le secteur de l'eau est l'un des plus touchés par le changement climatique au niveau mondial, et la région de la SADC n'a pas été épargnée par ce problème en raison de sa faible capacité institutionnelle à s'adapter au changement climatique.

L'infrastructure des ressources en eau est sans doute un élément essentiel de la gestion durable des ressources en eau et des services d'irrigation, de drainage, d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de production d'hydroélectricité, de contrôle des inondations et de sécurité alimentaire. Cependant, la mise en place d'infrastructures hydrauliques en Afrique reste en deçà des besoins économiques et sociaux du continent. Des investissements d'environ 64 milliards de dollars US par an sont nécessaires pour répondre aux aspirations de la Vision africaine de l'eau. Malheureusement, les investissements actuels se situent entre 10 et 19 milliards de dollars par an, ce qui est inférieur au montant ciblé de 64 milliards de dollars par an.

Un autre défi notable auquel la région SADC est confrontée en matière de gestion de l'eau est dû à la nature transfrontalière des bassins hydrographiques de la région. Ce facteur, associé à la faiblesse des lois sur l'eau et de la coopération régionale, rend le secteur de l'eau de la région très difficile à gérer. A cet égard, il est évident qu'une gestion efficace des ressources en eau est irréalisable sans partenariats et sans coopération entre les États membres. S'il existe des lois nationales et coutumières pour traiter les conflits aux niveaux local et national, les lois internationales existantes ne sont pas adéquates pour traiter pleinement les conflits entre pays et entre États riverains. La région de la SADC dispose de protocoles, de politiques et de stratégies sur les cours d'eau partagés, mais la mise en œuvre de ces instruments constitue le principal obstacle.

L'eau est présente dans de nombreux secteurs et constitue l'élément vital des écosystèmes, notamment des forêts, des lacs et des zones humides, dont dépend la sécurité alimentaire et nutritionnelle des générations actuelles et futures. Par exemple, au niveau mondial, le secteur agricole est le plus grand utilisateur d'eau et représente environ 70 % de toute l'eau prélevée dans les rivières et les aquifères. Cependant, les secteurs agricoles de nombreuses régions, y compris la région de la SADC, sont déjà confrontés à une pénurie d'eau physique aiguë en raison du changement climatique et de pratiques agricoles non durables d'utilisation de l'eau. Cette situation menace ainsi la durabilité des moyens de subsistance dépendant de l'eau et de l'agriculture.

Tout en notant les défis dans le secteur de l'eau, un certain nombre de projets de développement des infrastructures ont été mis en œuvre dans la région, ce qui illustre les possibilités qui existent pour les États membres s'ils renforcent leur coopération, en particulier sur les bassins hydrographiques transfrontaliers. Entre autres, le projet hydroélectrique entre la Zambie et le

Zimbabwe et le Lesotho Highlands Water Project qui fournit de l'eau au Lesotho et à l'Afrique du Sud sont des produits de la coopération bilatérale et régionale sur les cours d'eau partagés.

5.0 RESUME DES EXPOSES

5.1 Exposé sur la gestion des ressources en eau dans la région de la SADC : Quel est le rôle des parlements ? Par le Fonds mondial pour la nature, bureau de Zambie

Suite à cette présentation, le Comité note que la région de la SADC est expansive avec des ressources en eau inégalement réparties par rapport à la population et aux modes d'habitat. Les réserves d'eau souterraine sont estimées à environ 27 % et 35 % des besoins en eau des communautés urbaines et rurales, respectivement. On constate également que la sécurité de l'eau de la région est menacée par la concurrence des activités économiques, la croissance démographique et les effets négatifs du changement climatique. En particulier, le changement climatique est l'une des plus grandes menaces, comme en témoignent les conditions météorologiques extrêmes telles que les inondations et les sécheresses. Par conséquent, la disponibilité et la qualité de l'eau sont une préoccupation majeure pour de nombreux États membres de la SADC.

Le Comité apprécie le fait que le Secrétariat de la SADC considère que la gestion efficace des ressources en eau est un instrument essentiel pour promouvoir la paix dans la région de l'Afrique australe par le biais de la coopération transfrontalière et régionale. En outre, les membres du Comité constatent la nécessité d'harmoniser la législation, les politiques et les stratégies sur l'eau afin de favoriser la coopération sur les bassins transfrontaliers dans la région. Le Comité indique que le Protocole révisé de la SADC sur les cours d'eau partagés (2000), le Plan indicatif régional de développement stratégique (RISDP), la Stratégie régionale de l'eau (2006) et la Politique régionale de l'eau de la SADC (adoptée en 2005) sont des instruments clés pour guider la gestion des ressources en eau dans la région.

Le Comité reconnaît que la nature transfrontalière de nombreux bassins et aquifères de la région constitue un défi pour la gestion efficace des ressources en eau. Cette situation est encore exacerbée par l'absence de coordination des projets de développement dans les différents États membres, de sorte que les activités de développement en amont d'un État membre n'affectent pas le côté aval d'un autre pays. Les membres constatent que la quantité d'eau souterraine dans la région n'est pas pleinement appréciée. De plus, les honorables membres reconnaissent la nécessité pour la région SADC d'entreprendre des recherches afin de comprendre le potentiel des eaux souterraines dans la région.

D'autres défis qui exercent une pression sur les ressources en eau de la région émanent de l'augmentation des prélèvements due à l'accroissement de la population, à l'industrialisation et au changement climatique. La réunion reconnaît également que la solution repose sur les États membres, qui doivent veiller à ce qu'il y ait un équilibre entre les pressions concurrentes pour les différentes utilisations. Les États membres peuvent également assurer la sécurité de l'eau dans la région en adoptant une approche intégrée du développement à l'échelle du bassin.

En ce qui concerne les projets spécifiques liés à l'eau soutenus par le WWF dans la région de la SADC, le Comité apprécie le travail entrepris par le WWF dans la région du Kwando, qui implique quatre pays de la SADC, à savoir l'Angola, le Botswana, la Namibie et la Zambie. Par le biais de ce projet, le WWF a soutenu le groupe d'action conjointe Kwando en fournissant une plate-forme de dialogue sur la meilleure façon de gérer le fleuve Kwando. Les honorables membres constatent que dans le cadre de ses efforts continus pour promouvoir la coopération entre les États membres, le WWF est en train de fournir un soutien pour la formulation d'une évaluation environnementale stratégique afin d'harmoniser les activités de développement autour des cours d'eau partagés dans les pays concernés.

5.2 Exposé sur les programmes de la SADC sur l'eau et les ressources naturelles par le Secrétariat de la SADC

Le Comité note que la vision de l'eau de la SADC est fondée sur l'utilisation équitable et durable de l'eau pour la justice sociale et environnementale, l'intégration régionale et les avantages économiques pour les générations actuelles et futures. Conformément au plan d'action stratégique régional (RSAP), qui a un cycle de cinq ans, la région de la SADC envisage d'avoir une région sûre en matière d'eau qui est résiliente, pacifique et prospère. Les membres du Comité notent également que la région de la SADC s'engage à répondre à ses aspirations par la mise en œuvre de divers programmes relatifs à l'eau. À cet effet, le Secrétariat de la SADC a formulé un cadre conforme au RSAP et intégré aux objectifs régionaux en matière de croissance économique et de développement, de paix et de sécurité, d'équité et d'inclusion sociale, d'intégration régionale et de développement durable. Le Comité note que le cadre est guidé par trois piliers, à savoir le pilier de la gouvernance et de l'intégration de l'eau, le pilier du développement des infrastructures de l'eau et le pilier de la gestion des ressources en eau.

Le Comité note également comment la politique agricole régionale (RAP) de la SADC de 2014, le plan d'investissement agricole régional (RAIP) et la stratégie alimentaire et nutritionnelle ont eu un impact sur les ressources en eau. Par exemple, l'objectif numéro un de la RAP stipule que l'accès aux facteurs de production, à l'eau, aux ressources agricoles et à l'énergie pour et à partir de l'agriculture a un impact considérable sur la gestion des ressources en eau. En

outre, la priorité numéro deux du RAIP encourage l'action collective entre les pays pour traiter les problèmes d'eau de nature transfrontalière.

Le Secrétariat de la SADC, en partenariat avec des partenaires coopérants, a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de projets. Les plus importants d'entre eux sont décrits ci-dessous.

(i) Deux projets d'eau transfrontaliers, à savoir le projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Lomahasha-Namaacha entre l'Eswatini et le Mozambique et le projet d'eau de Kazungula en Zambie, soutenus par le Fonds régional pour l'eau de la SADC.

(ii) Les projets de résilience climatique (grâce au soutien du Royaume-Uni en collaboration avec l'USAID et d'autres partenaires).

(iii) L'établissement et le renforcement des organisations de bassins fluviaux (RBO), gérant les programmes communs de divers bassins.

(iv) Développement des eaux souterraines - pour des moyens de subsistance améliorés et durables, soutenu par le GMI de la SADC et par la Banque mondiale.

(v) Projet de lien entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire (WEF) (soutenu par l'Union européenne).

(vi) Projets WASH transfrontaliers (en tant que réponse liée à COVID-19) La SADC a reçu un financement du gouvernement allemand pour ces projets, et jusqu'à présent, des projets pilotes ont été mis en œuvre à Chirundu, à la frontière de la République d'Afrique du Sud et du Zimbabwe. En cas de succès, d'autres projets devaient être reproduits dans d'autres frontières de la SADC.

(vii) Le projet de développement des infrastructures polyvalentes de la rivière Songwe ; entre le projet de transfert d'eau Lesotho-Botswana.

(viii) Programmes de développement et de recherche pour le renforcement des capacités : Programme WaterNet : Gestion d'un programme phare de maîtrise sur la GIRE, proposé principalement dans les universités du Zimbabwe et de Tanzanie à Dar-es-Salaam et le programme du Centre d'excellence de l'eau du NEPAD en Afrique australe.

Le Comité apprécie les progrès réalisés sur un certain nombre de développements d'infrastructures d'eau dans la région. Les membres signalent que l'étude de faisabilité du projet transfrontalier d'approvisionnement en eau et d'assainissement de Chirundu entre la Zambie et le Zimbabwe avait été achevée sous les auspices des gouvernements allemand et britannique. Les membres constatent avec satisfaction que les études détaillées du projet d'approvisionnement en eau de Lomahasha et de Namaacha ont été achevées et que l'appel d'offres pour les travaux de construction a été lancé en mars 2021. En ce qui concerne le projet d'approvisionnement en eau de Kazungula, les études de faisabilité ont été achevées et les études détaillées devraient être achevées en juillet 2021 avec le soutien du gouvernement allemand par le biais

du Fonds pour l'eau de la SADC. Les États bénéficiaires de ce projet sont l'Eswatini, le Mozambique et la Zambie.

En ce qui concerne l'industrialisation et l'approche nexus, les honorables membres apprécient les efforts du Secrétariat de la SADC avec le soutien de l'Union européenne sur le projet de lien entre l'Eau, l'Énergie et l'Alimentation (WEF). Les honorables membres notent qu'un cadre WEF a été développé depuis lors et a été approuvé par les ministres de la SADC responsables de l'eau en octobre 2020. En outre, suite à l'adoption du cadre, un outil régional a été développé pour le programme Nexus du WEF, qui sera utilisé pour la sélection des programmes d'investissement conjoints du WEF dans la région. Les honorables membres apprécient également le soutien continu de l'Union européenne qui permettra au Secrétariat de la SADC de commencer la deuxième phase du projet et de lancer les dialogues sur les liens du WEF.

Encore à propos des programmes d'eau de la SADC, les membres notent l'existence de l'Institut de gestion des eaux souterraines de la SADC, qui est un centre d'excellence basé en Afrique du Sud et une filiale du Secrétariat de la SADC. Les membres observent également que, grâce à cette institution, un certain nombre de projets de démonstration des moyens de subsistance dans la région ont été achevés, à l'exception de ceux de l'Angola, du Botswana, du Lesotho et du Zimbabwe. La réunion est mise au courant que la première phase du projet a été soutenue par la Banque mondiale et que, compte tenu de son succès, le deuxième projet sur les eaux souterraines sera soutenu par les mêmes bailleurs de fonds. Le Secrétariat de la SADC a entamé les négociations sur la finalisation et attend la signature de l'accord de subvention pour la phase II du projet.

La réunion souligne également que le Secrétariat de la SADC a reçu le soutien de partenaires coopérants pour renforcer les Organisations de Bassin Fluvial (RBO). Un exemple en est la nouvelle Commission du cours d'eau Cuvelai entre l'Angola et la Namibie, le RBO INCO-MAPUTO pour l'Eswatini, le Mozambique et l'Afrique du Sud qui est en cours d'établissement et a déjà un secrétariat intérimaire en place. En ce qui concerne le RBO du tri-bassin Buzi-Pungwe-Save entre le Mozambique et le Zimbabwe, les deux pays se sont engagés à établir le RBO et des négociations sont en cours sur les accords de bassin spécifiques.

En termes de renforcement de l'engagement des parties prenantes dans le secteur de l'eau, le Comité note que plusieurs activités de renforcement des capacités en matière de genre étaient mises en œuvre avec un accent thématique spécifique sur la budgétisation du genre, l'intégration du genre, le genre dans le développement des infrastructures. Parmi les autres activités de renforcement des capacités figurent les ateliers de formation des points focaux pour le genre, ainsi que la création d'un forum régional de la jeunesse, fruit de l'engagement des parties prenantes. Le Secrétariat de la SADC est en train de

mobiliser des ressources pour rendre opérationnel le Forum régional de la jeunesse.

5.3 Exposé sur la mise en œuvre des programmes de la SADC sur l'eau et les ressources naturelles par le Partenariat mondial pour l'eau en Afrique australe

Les participants à la réunion sont informés des principaux défis en matière de ressources en eau, tels que décrits ci-dessous.

(a) Répartition inégale des ressources en eau dans la région

Le potentiel des ressources en eau de la région est estimé à 2 300 km3 par an de ressources renouvelables en eau douce. Cependant, la répartition de ces ressources dans la région est inégale. Par exemple, la moyenne annuelle des précipitations varie de 300 mm par an en Namibie à 1530 mm par an en République Démocratique du Congo.

(b) Impacts du changement climatique sur les ressources en eau

Un certain nombre d'impacts du changement climatique ont frappé la région de la SADC, comme en témoigne le cyclone Idai de 2019 qui a touché le Zimbabwe et le Mozambique et détruit des infrastructures pour une valeur d'environ 1 milliard de dollars, 100 000 foyers et 1 million d'acres de cultures. De plus, les sources d'eau touchées par la sécheresse ont fini par épuiser les eaux souterraines. De surcroît, le changement de la répartition des précipitations était très préoccupant.

(c) Faire face à l'augmentation de la demande en eau par rapport à l'offre

L'augmentation de la population, de l'urbanisation et des activités économiques rend difficile le maintien des services essentiels en raison de la pénurie d'eau.

(d) Faibles investissements dans le secteur de l'eau

La faiblesse des investissements dans le secteur de l'eau compromet la capacité de la région à assurer la sécurité de l'eau.

Le Comité apprécie les interventions menées par le GWP avec d'autres partenaires coopérants pour améliorer les défis de l'eau auxquels la région est confrontée. La réunion indique que le GWP et le SADC GMI collaborent pour promouvoir des programmes de renforcement des capacités dans la gestion de l'eau. La réunion informe également que les seize pays de la SADC appartiennent à la SADC-GMI. En outre, le GWP collabore avec WaterNet, une institution qui collabore avec le Secrétariat de la SADC mais qui est hébergée par l'Université du Zimbabwe pour la même cause. WaterNet compte soixante-dix-huit membres, principalement issus d'universités et d'institutions

académiques, et propose des programmes de maîtrise et de doctorat, y compris des cours professionnels de courte durée sur la gestion intégrée des ressources en eau. WaterNet contribue également au programme de recherche de la SADC sur l'eau en soutenant des activités de recherche. En particulier, l'Institut a soutenu des programmes de vulgarisation sous forme de symposiums annuels, où de jeunes scientifiques ont eu une plateforme pour présenter leurs travaux.

D'autres programmes notables qui sont le résultat des accords de collaboration entre le GWP et le Secrétariat de la SADC comprennent le Programme des eaux transfrontalières de la SADC, le Programme Nexus Eau-Energie-Alimentation (WEF) de la SADC, l'Alliance mondiale pour le changement climatique de la SADC (GCCA+) et le Programme continental africain d'investissement dans l'eau (AIP). La réunion note également que le programme de transformation du genre, le programme de développement du climat météorologique et le programme de développement des infrastructures en Afrique, font tous partie des efforts entrepris par les deux institutions pour atteindre une région sûre en matière d'eau. En outre, le GWP offre un soutien au renforcement des capacités des États membres pour développer des propositions de projets bancables afin d'accéder au financement du Fonds vert pour le climat.

Les honorables membres apprécient que le programme d'égalité de genre dans la sécurité de l'eau et le renforcement de la résilience climatique aborde les défis du changement climatique liés au genre. Le programme a créé un moyen de renforcer la résilience climatique à la fois pour les hommes et les femmes, car ils ont connu des vulnérabilités différentes en raison du changement climatique. La réunion indique que ces vulnérabilités se manifestent de différentes manières, comme l'impossibilité pour les personnes d'accéder aux ressources naturelles telles que la terre et l'eau, ou le manque d'accès à l'information et à la technologie. La réunion reconnaît que certaines politiques et normes sociales contribuent aux inégalités entre les différents membres de la société. À cet égard, le programme d'égalité des sexes dans la sécurité de l'eau et le renforcement de la résilience climatique constitue une étape importante pour garantir la résilience de la sécurité de l'eau pour tous. La réunion prend note également du programme continental sur l'eau, baptisé « Programme d'investissement dans l'eau en Afrique », mené par l'Union africaine.

La réunion note avec inquiétude la faiblesse des investissements dans les projets d'eau dans la région. L'estimation annuelle des investissements dans le secteur de l'eau est censée être de 64 milliards de dollars US afin de réaliser certaines des aspirations de l'Agenda 2063. Malheureusement, les investissements dans l'eau se situent entre 10 et 19 milliards de dollars par an.

6.0 RECOMMANDATIONS

En conséquence, le Comité permanent de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles décide de recommander à la 50e session de l'Assemblée plénière de :

1. **IMPLORER** les États membres de la SADC à faire pression sur leurs gouvernements respectifs afin qu'ils fournissent le soutien nécessaire pour entreprendre des recherches visant à déterminer le potentiel des eaux souterraines dans la région. Si elle est mise en œuvre, elle permettra une planification efficace et une gestion durable de l'eau.

2. **PRIER INSTAMMENT** les États membres de la SADC d'adopter et de soutenir la mise en œuvre du programme Nexus Eau, Énergie et Alimentation (WEF), mené par le Secrétariat de la SADC et les partenaires coopérants. Notant que les défis liés à l'eau deviennent de plus en plus complexes et interfèrent avec les secteurs clés tels que l'énergie, l'agriculture, le transport et la communication, entre autres.

3. **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à harmoniser leurs politiques, stratégies et législations nationales respectives sur l'eau afin qu'elles soient en phase avec les principes de la gestion intégrée des ressources en eau.

4. **ENCOURAGER** les États membres de la SADC à adopter une approche intégrée du développement à l'échelle du bassin. Soulignant que les activités de développement, telles que la construction d'un barrage sur un fleuve en amont, peuvent avoir un impact négatif sur un autre pays en aval.

5. **DEMANDER** aux parlements de la SADC de renforcer les capacités des députés pour leur permettre de s'interroger efficacement sur les défis nouveaux et émergents tels que le changement climatique, la pandémie de COVID 19, les inégalités sociales et de genre, qui ont tous un impact sur la gestion des ressources en eau.

6. **EXHORTER** les parlementaires de la SADC à renforcer leur rôle représentatif et à l'utiliser pour sensibiliser aux défis qui assaillent la gestion de l'eau dans la région.
7. **IMPLORER** les pays et les parlements de la SADC à harmoniser la législation dans la région de la SADC afin d'assurer une mise en œuvre efficace des programmes liés à l'eau.

8. **PRIER INSTAMMENT** tous les parlements de la SADC de faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils augmentent les allocations budgétaires au secteur de l'eau afin de promouvoir les investissements qui peuvent garantir la sécurité de l'eau dans la région.

6.0 CONCLUSION

La région de la SADC a mis en place des politiques, stratégies et protocoles solides pour guider la gestion de ses ressources en eau, en particulier celles de nature transfrontalière. Le seul revers est la lenteur ou la non mise en œuvre des aspirations spécifiques exprimées dans ces documents. Un autre fait qui a entravé la réalisation d'une région sûre en matière d'eau est le faible niveau d'investissement canalisé vers les secteurs de l'eau, comme en témoigne l'incapacité des États membres à atteindre les 64 milliards de dollars d'investissement par an requis pour le développement des ressources en eau de la région. Notant le nombre de projets et de programmes relatifs à l'eau mis en œuvre dans la région par le Secrétariat de la SADC et les partenaires coopérants, le Comité souligne la nécessité pour les États membres de la SADC de jouer un rôle actif dans cette cause, plutôt que de reléguer entièrement la responsabilité aux partenaires coopérants.

Enfin, le Comité exprime sa gratitude à la Secrétaire Générale et au personnel du Forum parlementaire de la SADC pour le travail considérable et la facilitation de la réunion statutaire qui a donné lieu à ce rapport. Le Comité exprime également sa reconnaissance à toutes les personnes ressources pour leur contribution précieuse qui, si elle est mise en œuvre, peut aboutir à une gestion durable des ressources en eau dans la région.

8.0 Annexe I – Liste des fonctionnaires du FP

Mme Boemo Mmandu Sekgoma	Secrétaire Générale
Mme Clare Musonda	Directrice, Gouvernance d'entreprise
M. Sheuneni Kurasha	Directeur de programme, Démocratie, Gouvernance et droits de l'homme
Mme Sharon Nyirongo	Secrétaire du comité
Mme Betty Zulu	Secrétaire du comité
Mme Edna Kanguya Zgambo	Secrétaire du comité
Mme Agness Lilungwe	Assistante personnelle de la Secrétaire Générale
M. Ronald Windwaai	TIC
M. Wilfried Kongolo	TIC
M. Modise Kabeli	Attaché de presse
Mme Paulina Kanguatjivi	Coordinatrice des programmes

Annexe II
Liste des personnes ressources

Mme Beauty S Mbale	Responsable de l'eau fraîche, Fonds mondial pour la Nature, Zambie
Dr Patrice Kabeya,	Administrateur de programme principal, Division de l'eau, Direction des infrastructures, Secrétariat de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)
M. Duncan Samikwa	Administrateur de programme principal, Direction de l'alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles, Secrétariat de la SADC
M. Kidanemariam Jembere	Conseiller technique principal. Eau, Climat, Développement et Genre, Partenariat mondial pour l'eau- Afrique australe
M. Andrew Takawira	Conseiller technique principal, Unité de coordination pour l'Afrique, Partenariat mondial pour l'eau - Afrique australe